

# L'HÔTÂ



Attention : vous avez devant vous une reproduction partielle de l'ouvrage *L'Hôtâ* N° 18 – 1994

Si vous désirez prendre connaissance de l'intégralité des ses articles, vous avez la possibilité de commander ce numéro auprès du secrétariat : [commandes@aspruj.ch](mailto:commandes@aspruj.ch)

Pour la table des matières complète de ce numéro, consultez notre site internet, rubrique archives

[www.aspruj.ch](http://www.aspruj.ch)

## SOMMAIRE

<b>Pêle-mêle de réflexions et de préoccupations</b> par Pierre Froidevaux. ....	5
<b>Procès de sorcellerie aux Franches-Montagnes et à Saint-Ursanne au XVI<sup>e</sup> siècle</b> par Jacqueline Boillat-Baumler .....	9
<b>Abattoirs pour mémoire</b> par Catherine Krüttli-Tüscher .....	23
<b>«Miécourt - Douce campagne» Un village en noir et blanc</b> par Jean-Louis Merçay .....	31
<b>Le cyclone du 12 juin 1926</b> par Marcel Cattin. ....	41
<b>L'implantation des fermes franc-montagnardes</b> par Bernard Froidevaux .....	49
<b>Lai véye tieûjainne. La vieille cuisine</b> par Raymond Erard .....	58
<b>L'argent du village au village</b> par André Froidevaux .....	61
<b>La vie quotidienne à Ocourt à travers l'œuvre de Jules Surdez</b> par Gilbert Lovis .....	65
<b>Les taupiers et leur lutte contre les petits rongeurs</b> par Robert Fleury. ....	73

**Couverture:** Miécourt. Fermes cossues datant des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, construites en partie en ordre contigu, avec façades principales du côté gouttereau.

*L'Hâta* est publié par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ). La revue est remise sans supplément à chaque membre qui s'acquitte de la cotisation.

### Comité de rédaction

Rédacteur responsable : Yves Gigon, Beauré, 2900 Porrentruy.

Membres : Robert Fleury, employé d'Etat, 2802 Develier.

Maurice Gigon, typographe, 2902 Fontenais.

Robert Straehl, psychologue, 2740 Moutier.

*La responsabilité des articles incombe aux auteurs.*

Prix du numéro : Fr. 25.—.

# PÊLE-MÊLE DE RÉFLEXIONS ET DE PRÉOCCUPATIONS

## A la poubelle le droit de recours ?

Cela n'étonnera personne que le droit de recours des associations dérange.

Alors qu'au printemps, le Conseil national avait décidé de saper le droit de recours, la Chambre Haute a clairement fait sentir qu'elle n'entendait pas retourner à une politique de barbares pour ce qui concerne l'environnement. Le Conseil des Etats a démontré que le droit de recours est indispensable pour contrebalancer les intérêts économiques, pour se

préoccuper de la manière dont les autorités responsables s'acquittent de l'obligation qui leur incombe de ménager les sites, les paysages, le patrimoine construit. Les autorités doivent souvent servir plusieurs maîtres à la fois et ont tendance, dans les situations critiques, à lâcher du lest là où la pression est la plus forte, et non pas là où, objectivement, il le faudrait. Le Conseil des Etats, puis cet été le Conseil National, ont reconnu que de façon générale on ne peut parler d'abus du droit de recours par les associations mais, qu'au contraire, ce droit a souvent

contribué à sauver un coin de patrimoine, à adopter des pratiques restrictives en matière d'autorisation de démolir, à obliger l'autorité à examiner plus à fond les projets.

Tout cela ne veut pas dire qu'aucune amélioration de la procédure du droit de recours n'est possible, mais il ne faut pas résoudre les difficultés existantes uniquement sur le dos des associations de protection et au détriment des biens culturels et naturels. Les maîtres d'œuvres et les architectes réclament une liberté totale pour élaborer leurs projets, alors qu'ils devraient aussi se soucier des contraintes publiques et des sensibilités locales.

## Le « Fonds Paysage Suisse »

A l'occasion du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, l'Assemblée fédérale a créé en 1991 le «Fonds Paysage Suisse» lui confiant le mandat d'œuvrer à la sauvegarde, le cas échéant à la reconstitution de paysages ruraux traditionnels, à la restauration de modes d'exploitation ancestraux et à la protection de la flore et de la faune locales.

L'ASB avec l'ASPRUJ ont été parmi les premières associations à s'intéresser à ce Fonds et à déposer des projets. L'ASB a eu la main heureuse et a déjà touché plusieurs centaines de milliers de francs pour reconstituer les vergers de la Baroque et aménager des zones humides pour la faune et la flore locales. Le projet (...)



*Epiquerez, Ferme « Le Chat ». Surélévation de 2 mètres. Le résultat d'un petit permis! A vous de juger. L'ASP RUJ n'a pas connaissance des petits permis; elle ne peut donc pas intervenir.*

Photo P. Froidevaux

# PROCÈS DE SORCELLERIE AUX FRANCHES-MONTAGNES ET À SAINT-URSANNE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

## 1. Sources

Le succès remporté par les procès de sorcellerie remis aux goûts du jour auprès du grand public est un fait significatif de Tétât d'esprit avide et agité de notre fin de XX<sup>e</sup> siècle. Pour les historiens, ce problème constitue une des parties émergées de l'iceberg des mentalités populaires des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, tant il est vrai que les peurs, les difficultés quotidiennes, certaines pratiques et croyances particulières ont trouvé là l'occasion rêvée et, de plus, cautionnée par le pouvoir, de s'épancher librement.

Les procès de sorcellerie pris en considération dans le mémoire de licence<sup>1</sup> dont est issu cet article, proviennent des Archives de l'ancien évêché de Bâle à Porrentruy. Ils sont tirés du feuillet 14 (intitulé «Criminalia in sortilegiis, veneficiis et maleficiis», 1546-1598), appartenant aux liasses B168 qui regroupent les affaires criminelles instruites sous le régime des princes-évêques de Bâle entre 1461 et 1792. Ils couvrent la période allant pour les Franches-Montagnes et Saint-Ursanne de 1571 à 1596, et sont de deux ordres : on y trouve, d'une part, les dépositions des témoins qui constituent les actes d'accusation retenus contre les sorcières et, d'autre part, les interrogatoires menés par les magistrats et auxquels correspondent les confessions des prévenues.

Nous sommes donc en présence de vingt-cinq années de sorcellerie touchant cinq inculpées pour un ensemble de vingt-trois pièces de dossiers plus ou moins volumineux. Il est toutefois probable que d'autres procès de sorcellerie aient eu lieu dans les régions concernées avant 1571. Cependant, l'histoire tumultueuse des archives des princes-évêques et l'incendie qui ravagea la Chancellerie de Févêché en 1558, n'ont permis la conservation ni de procès antérieurs, ni des actes relatifs au début de la Réforme dans notre région. Nous fait également complètement défaut Fabondante correspondance établie entre le prince-évêque et son chapitre, car aucune décision n'était prise, surtout lors des épidémies de sorcellerie, sans l'assentiment de cette dernière assemblée. Il faut aussi déplorer la pauvreté des archives communales et paroissiales pour les périodes concernées, ce qui interdit ainsi tout espoir de replacer les accusées au sein d'une population connue et d'en dégager des considérations sociologiques.

Précisons encore que les sorcières natives des régions prises en considération dans cette analyse, mais résidant dans une autre partie de l'évêché de Bâle au moment de leur arrestation, ne sont pas concernées par cette étude, ceci afin de maintenir l'homogénéité de la communauté touchée par les crimes de la majorité d'entre elles.

## 2. La sorcellerie en Europe

### a) Localisation

La sorcellerie, telle qu'elle apparaît dans les procès du XVI<sup>e</sup> siècle, résulte d'un ensemble complexe d'interactions diverses élaborées au cours des siècles précédents. Toutefois, c'est à la fin du XV<sup>e</sup> siècle qu'une relation de cause à effet est clairement instituée entre le maléfice de sorcellerie et les hérésies religieuses à travers l'action du démon. Accréditée par Rome, cette thèse constitue pour les Dominicains le mandat qui autorisait la répression universelle des cas de sorcellerie. De sporadique qu'elle était, la persécution devint généralisée, et le délit se compléta progressivement jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, moment auquel il prit sa forme définitive et connut son apogée entre 1610 et 1650, suivie aussitôt de sa décadence et de sa presque complète disparition vers 1670.

Afin d'expliquer quelque peu le pourquoi et le comment des procès qui nous occupent, il convient d'éclaircir le parallèle établi entre les diverses hérésies religieuses et le crime de sorcellerie.

Les accusations étudiées ici prennent place dans une atmosphère saturée par les valeurs religieuses. Cependant, l'ignorance est un trait marquant du christianisme vécu par le peuple : celui-ci ne connaît pas les dogmes et participe à la liturgie sans comprendre (...)

# ABATTOIRS POUR MÉMOIRE

A Saint-Imier on abat de moins en moins de bétail de boucherie. Le constat est net, sans équivoque. Non pas que l'on y mange moins de viande qu'il y a quelques années, au contraire, mais cette denrée est en grande partie importée : les bouchers achètent à des grossistes extérieurs à la cité de la viande déjà débitée répondant aux goûts des consommateurs, viande de premier choix surtout.

Les abattoirs publics de Suisse romande et d'ailleurs, dans leur majorité, connaissent cette situation. Il existe bien des exceptions, tels les abattoirs de Lausanne qui travaillent à plein rendement en partie par le fait que Genève a fermé les siens. C'est ainsi que l'on assiste, selon les cas, à des fermetures, à des semi-privatisations ou à des privatisations de ces lieux. A Saint-Imier, aucune alternative aux abattoirs publics n'a été trouvée. Pourtant, à lire les derniers rapports annuels de la commission des abattoirs, la situation ne peut durer : le rendement n'est pas suffisant, les charges financières trop lourdes pour la commune. Actuellement, les cinq bouchers de Saint-Imier et des villages avoisinants occupent les locaux à raison d'une journée par semaine. Ces dernières années, le nombre d'abattages a fortement diminué<sup>1</sup>.

Au vu de ce qui précède, il nous a paru essentiel, quel que soit l'avenir des abattoirs publics de Saint-Imier, de garder la mémoire des gestes et des lieux.

L'essentiel du témoignage est constitué de 45 photographies réalisées par Jean-Marc Erard, dont quelques-unes sont présentées ici<sup>2</sup>. Elles font état du travail d'abattage artisanal effectué encore aujourd'hui dans les abattoirs publics de Saint-Imier et des bâtiments (vues extérieures et intérieures) qui l'abritent.

## Mémoire des gestes

A l'abattage artisanal s'oppose l'abattage industriel. Pratiqué dans des grands centres, ce dernier a ceci de particulier : chaque étape — de l'immobilisation de la bête au pesage en passant par la saignée — est le fait d'un spécialiste.

A Saint-Imier, pas de spécialistes, mais des bouchers qui exercent un métier dans sa totalité. Dans la longue chaîne qui sépare l'animal vivant du produit de consommation, l'artisan est présent avec son savoir-faire.

## Mémoire des lieux

Surdimensionnés pour l'usage qui en est fait actuellement, les abattoirs ont été construits dans un but ambitieux.

A la veille de leur inauguration, en août 1908, le vétérinaire cantonal rédige son rapport en termes élogieux: «... ils

peuvent servir de modèles et être considérés comme étant les mieux installés du canton de Berne »<sup>3</sup>.

Le projet de construction date de 1901. Dans le but d'introduire du bétail étranger à Saint-Imier, afin de pallier la pénurie de bétail de boucherie indigène, les autorités communales envisagent d'améliorer les abattoirs existants. L'idée de rénovation est rapidement abandonnée au profit d'un projet de construction de nouvelles installations. C'est à cette condition que la Direction de l'agriculture du canton de Berne accordera l'autorisation d'abattre du bétail étranger. Des mesures d'hygiène strictes pourront y être observées, afin d'enrayer au mieux les épizooties qui déciment régulièrement le bétail.

Pour l'élaboration du projet, les exemples ne manquent pas en Suisse. Entre 1900 et 1910, plus de vingt abattoirs publics sont construits: La Chaux-de-Fonds, Berne, Lucerne, Saint-Gall, Bâle, pour ne citer que les plus grands. Le temps des «tueries», «objets d'horreur et de pestilence», est terminé<sup>4</sup>.

En 1906, sont inaugurés les abattoirs de La Chaux-de-Fonds. Bien qu'incomparables dans les dimensions, les constructions sont conçues selon les mêmes principes de base: La Chaux-de-Fonds, servant d'exemple à Saint-Imier. Le directeur de la police de La Chaux-de-Fonds, Ed. Tissot, s'est régulièrement rendu sur le chantier des abattoirs (...)

# «MIÉCOURT - DOUCE CAMPAGNE» ou UN VILLAGE EN NOIR SUR BLANC



Vue nord prise du clocher. Photo parue dans le N° 26, décembre 1990.

## Acte de naissance

Miécourt, octobre 1984: le premier numéro d'un petit journal local sort de presse.

«L'enfant se porte bien, je vous remercie...»

Ainsi débute l'éditorial. Un programme, des ambitions bien précises, qui ont des allures de manifeste.

«Huit pages d'informations, d'histoire, de photos et documents, recettes et jeux sur notre village, par des gens du vil-

lage, pour les habitants de Miécourt. Et pour ceux qui, établis ailleurs, ont laissé un peu de leur cœur chez nous. »

Et les «parents du bébé» de se déclarer: Groupe de développement du village. Des parents prévoyants : afin d'assurer «la subsistance» du journal, ils créent un comité de rédaction. Bien entendu, ce dernier compte aussi fermement sur la collaboration de la population, des ressortissants et des amis de Miécourt...

D'entrée de jeu, le rythme de parution est fixé à quatre numéros par an. Distribué en tous ménages à Miécourt, le jour-

nal se vendra par abonnement. Une modeste subvention de la commune, ainsi qu'une page de publicité locale, sont censées fournir l'appoint pour équilibrer les finances.

On compte 130 exemplaires pour le village et autant pour les Miécourtois de l'extérieur, une réserve étant prévue à l'intention des amateurs inconditionnels de parutions locales. Bref, un tirage de 300 en tout.

O surprise ! Le succès du démarrage devance toutes les espérances : on frôle la rupture de stock ! Dès le second (...)

# LE CYCLONE DU 12 JUIN 1926

## Le récit d'un témoin

J'avais 9 ans et j'habitais aux Breuleux, où mon père exerçait le beau métier de graveur.

Ce samedi-là, vers le milieu de l'après-midi, de gros nuages précurseurs d'orage se profilèrent tout à l'ouest, du côté de Morteau.

Occupé à cueillir des feuilles de berces ou « pattes-de-loup » pour mes lapins, je ne pouvais apercevoir, de l'endroit où je me trouvais, la tornade qui se préparait. L'air pesant sembla vibrer soudain comme un bourdonnement d'abeilles. Et du même coup les oiseaux cessèrent de chanter. Au-dessus des arbres ombrageant la combe verdoyante qui m'abritait, des rafales de vent surgirent, de plus en plus fortes. Je compris qu'il fallait déguerpir au plus vite! J'attache prestement mon sac d'herbe, le jette sur mes épaules, et hop! direction la maison, à quelque trois cents mètres de là.

Au moment où les grêlons et la pluie commencent de s'acharner résolument sur mon bouclier protecteur, j'arrive au domicile de mes parents. Sans attendre, je me déchausse, puis j'escalade une fenêtre pour voir ce qui se passe... Quel spectacle! Impressionnant, effroyable! Au Petit-Crêt, entre Les Breuleux et Les Ravières, d'énormes épicéas s'abattent sur le sol, fauchés, brisés, ou entraînant dans leur chute terre et roches pêle-mêle, arrachées par les gigantesques racines.

Au même instant, au bas du village, des tuiles, des lambris, des poutres même volent à plusieurs mètres de leur point d'attache et se répandent sur la route et dans les jardins avoisinants.

Le regard inquiet, j'interroge mes parents. Inquiets, ils le sont plus que moi, dès lors que j'apprends l'absence de mon frère Maxime, d'un an mon cadet, parti une demi-heure avant l'orage pour faire une petite emplette à « la coopé ».

La tornade apaisée, nous le vîmes apparaître, comme revenant de loin, de très loin...

Que lui était-il arrivé?

A deux pas du magasin, il fut projeté sur le sol par un violent coup de vent. Voyant l'enfant en difficulté, le gérant se précipita pour lui porter secours. Il était temps... Car, quelques secondes après, tout un pan du toit de la maison voisine vint s'abîmer à l'endroit précis que le garçonnet venait de quitter, grâce à son sauveteur!

## Gros ravages

En résumé, comment se présenta le phénomène appelé cyclone? Sous la masse des cumulo-nimbus arrivés de l'ouest, le ciel bas plongea toute la région dans une semi-obscurité. Avec les vents violents, apparurent des tourbillons locaux avec aspiration de l'air vers le haut, ressemblant à « une cheminée en liber-

té ». La brusque baisse barométrique, au passage du tourbillon, fut de l'ordre de 5 mm environ. Les maisons touchées par le phénomène, ainsi que les tranchées d'arbres renversées, prouvent que la largeur du cyclone ne dépassa pas un kilomètre, sur une longueur de 20 km. En raison de la puissance du vent tourbillonnant, on s'étonne au premier abord de la vitesse horizontale du déploiement de la tornade. Rapidité estimée à 80 km/h, sur une distance allant de Pouillerel à La Chaux-des-Breuleux, soit une durée de 15 minutes.

Les premières fermes anéanties furent celles de La Sombaille, des Bulles et du Valanvron. Comme par miracle, La Chaux-de-Fonds échappa de justesse au désastre. On tremble en songeant à ce qui aurait pu se produire si le cyclone s'était acharné sur cette cité de 40000 habitants.

Du Valanvron, évitant La Ferrière et le village des Bois, le terrible « tire-boucho n » extirpa de leur somnolence les fermes de La Chaux-d'Abel, qui subirent de gros dégâts, puis quelques maisons du Cerneux-Veusil, des Fonges, des Vacheries et du bas du village des Breuleux. Avant de perdre de sa puissance, il détruisit encore la belle propriété rurale de M. Antoine Frésard, à La Chaux-des-Breuleux.

Un gros orage de grêle et des pluies diluviennes arrosèrent du même coup toute la zone allant du lac de Neuchâtel, (...)

## L'IMPLANTATION DES FERMES FRANC-MONTAGNARDES

Lorsque l'on parle des Franches-Montagnes et des aléas de son histoire pour la période antérieure au XIX<sup>e</sup> siècle, l'on constate que beaucoup de choses ont été écrites, surtout redites, et que l'on reste souvent sur sa faim. Les lignes qui suivent sont le fruit d'une réflexion abondant volontairement le sujet très limité: «L'implantation des fermes en chalet» caractéristique des Cerlatez, des Chenevières, des Emibois, des Esserts, etc. D'autres aspects historiques et socio-culturels sont tout aussi importants. Pourtant, par exception, la description d'une ferme type du XVII<sup>e</sup> siècle — celle de l'enfance de l'auteur — s'avère nécessaire afin de sauvegarder la mémoire, l'âme du pays, tant il est vrai que l'im-

plantation, la construction et ensuite la vie de tous les jours font un tout. Commençons par un peu d'histoire.

### Les Franches-Montagnes au Moyen Age

L'on sait qu'à l'approche de l'an 1000 (998 exactement), Rodolphe III roi de Bourgogne transjurane dit «Le Pieux», «Le Fainéant » ou encore « L'Imbécile », a donné de vastes territoires à l'Eglise. Le Haut-Doubs à l'Abbaye de Saint-Maurice en Valais, et l'Abbaye de Moutier-Grandval à l'Evêque de Bâle. En fait, le dit roi devait hommage à l'Empire

romain-germanique. Ces dons auraient dû, pour le moins, recevoir l'aval de l'empereur Othon III, ce qui ne semble pas avoir été le cas.

Ainsi la Montagne du Faucon, aux limites floues du côté de la Ferrière, terre de l'Abbaye de Moutier-Grandval, devient territoire de l'Evêché de Baie, toujours terre d'Empire, sur le plan politique, alors que sur le plan religieux elle dépend de l'archevêché de Besançon, le centre paroissial est Tramelan. Pas pour longtemps, puisqu'en 1139 déjà une bulle du pape confirme les possessions du Chapitre de Saint-Ursanne jusqu'à Montfaucon et sa célèbre Epine. Montfaucon est l'église mère de toutes celles des Franches-Montagnes.

### Le premier peuplement

Il est très ancien — avant l'an 1000 — progressant de proche en proche à partir des abbayes de Saint-Ursanne, de la Cella de Saint-Imier, peut-être par les moines de Morteau ou de Lanthenans à partir de Goumois, peut-être aussi de Moutier-Grandval. Il se fait très lentement en remontant les cours d'eau et surtout le long des très rares routes situées à l'est. Pourtant à l'ouest de La Chaux et de Muriaux il y a comme une barrière, au-delà c'est l'inconnu ou peu s'en faut.

C'est que les ressources y sont très limitées, les forêts sans valeur (...)



*Les Peux en 1949. Les clos et le pâturage sont bien délimités.*



# LAI VEYE TIEÛJAINNE

S'en r'vînt prou en drie, en se raippeule de ces véyes tieûjainnes qu'en trovaît dains brament de majons de tchie nos. En les on quasi tûtes détru pochque ce n'était pe âtche d'âjje. Le pus s'vent en vétiait dos enne vote laivou ce qu'en satchait lai tchie. E y aivait de lai fmiere tût le temps, en breûlaie des poingnats et peus di dgenavre, chutot à tchâtemps è case des mouetches.

Les tirains allint d'in mu en l'âtre, bin enraicenaie chu des grosses pieres. Les tyaux airrivint de tût poitchot, di foé, de lai tchâdiere, des foinats, enfin de totes les piaices laivou en faisait di fûe. E n'y aivait pe de tué, lai fmiere paitchait dains lai graindge ; c'était croûye po ço qu'était r'mijje po les bêtes. Elles n'ainmînt pe ci foin ou bin ci voyi'n que puait, qu'empoûjenaît.

Le raîchetiué n'aivait pe gros ma. E n'aivait ran è faire tiaind è faisait sai virie. E le faillait paiye tût de meinme, çoli ne cotait pe bin tchie dains ci temps-li.

Tos les ans, quéques djoés aivaint les bniessons, en fôtaît in côm de tchâ es mus, en r'iaivaie les pouetches, les f'nêtres, que çoli aiveuche di djèt po r'cidre les dgens qu'étiins invitaie po paitaidgie les r'pés de fête.

Çoli n'allait pe grant que tût r'feut oûe è case de c'te fmiere qu'è faillait suppoétchaie neut è djoé, tote l'année. En vétiait dains lai tieûjainne pus s'vent qu'à poiyc, en était aivéjje de c'te misère. E y é tût de meinme des cômpe que les laigres coulînt aivâs lai fidiure, mains en ne se piaingnait pe, en était en l'aissôte et peus à tchâd.

Se ces tieûjainnes aivînt poyu pailaie, en sairait aivu tût ébâbi d'aippâre cobin de poues et peus âtre tchie sont aivus pendus po satchi ; çoli airait bèye enne sacré fouetchune.

Tût çoli, c'ât de lai véye hichtoire, adjed'heu en on des belles tieûjainnes, mainme en lai campagne, des yûes bin emménaidgies. C'ât bin taint meu, les fannes s'y piaijant tût piein, et peus, elles n'aint quasi pus de mâ..

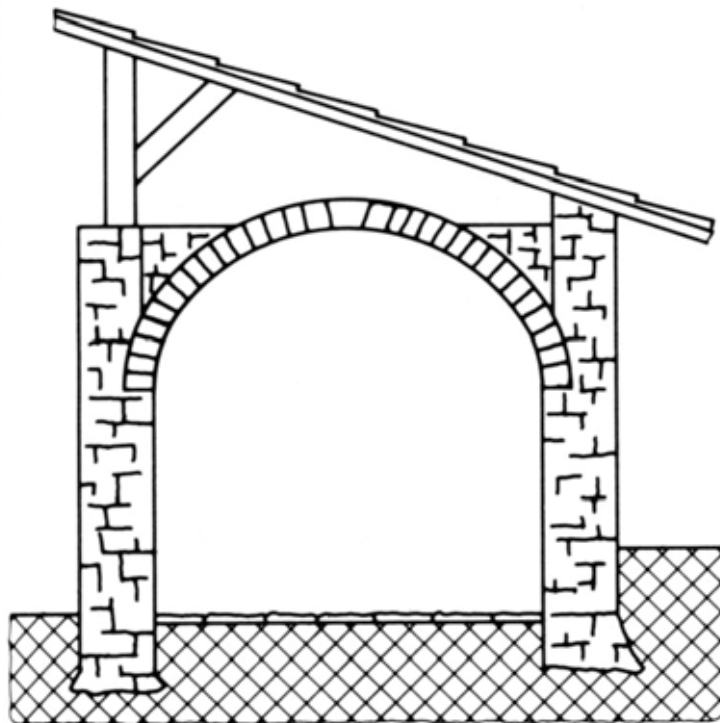
Raymond Erard



*Le plafond de la cuisine du Bois-Rebetez, Franches-Montagnes.*

## LA VIEILLE CUISINE

Si l'on revient assez en arrière, on se rappelle de ces vieilles cuisines qu'on trouvait dans beaucoup de maisons de chez nous. On les a presque toutes détruites parce que ce n'était pas quelque chose de pratique. Le plus souvent, on vivait sous une voûte où on séchait la viande. Il y avait de la fumée constamment ; on brûlait des aiguilles de sapin et du genièvre, surtout en été à cause des mouches.



Quatre poutres allaient d'un mur à l'autre, bien encastées sur de grosses pierres. Les tuyaux arrivaient de partout, du four, de la chaudière, des fourneaux, enfin de tous les endroits où on faisait du feu. Il n'y avait pas de cheminée, la fumée partait dans la grange, c'était mauvais pour le fourrage. Le bétail n'aimait pas ce foin ou ce regain qui sentait mauvais.

Le ramoneur n'avait rien à nettoyer lors de sa tournée. Il fallait tout de même le payer. Cela ne coûtait pas très cher en ce temps-là.

Toutes les années, quelques jours avant la fête du village, on donnait un coup de chaux aux murs, on lavait les portes et fenêtres afin que tout ait de la façon pour recevoir les gens qui étaient invités à partager le repas de fête.

Cela n'allait pas long que tout était à nouveau sale à cause de cette fumée qu'il fallait supporter nuit et jour, toute l'année. On vivait dans la cuisine plus souvent qu'en chambre, on était habitué à cette misère. Certaines fois, les larmes coulaient sur la figure, mais on ne se plaignait pas, on était à l'abri et au chaud.

Si ces cuisines avaient pu parler, on aurait été étonné d'apprendre combien de porcs et autre viande ont été pendus pour sécher. Cela aurait donné une belle fortune.

Tout ceci est de l'histoire ancienne. Aujourd'hui on a de belles cuisines, même à la campagne, des locaux bien aménagés. C'est tant mieux, les femmes s'y plaisent beaucoup et puis, elles n'ont presque plus de mal !

*Coupe schématique de la cuisine du Bois-Rebetez, Extrait de « A la recherche des anciennes habitations rurales jurassiennes » 1976.*

**Raymond Erard**

Les Caisses Raiffeisen

## L'ARGENT DU VILLAGE AU VILLAGE

En un temps où les grandes banques suisses restreignent le nombre de leurs succursales et réduisent leur personnel alors qu'elles multiplient leurs bénéficiaires et renforcent leurs réserves, les banques Raiffeisen jurassiennes achèvent de se mettre dans leurs murs et d'informatiser leurs bureaux. On pourrait voir dans ce phénomène de tendances opposées un anachronisme flagrant s'il ne cachait pas, au contraire, une volonté d'adaptation aux changements capable de mieux répondre à des besoins nouveaux et de mieux résister aux pressions qui s'exercent de toutes parts.

Les banques Raiffeisen entendent en effet s'accrocher aux principes qui ont fait leur force, à savoir notamment que l'esprit d'entraide et de solidarité de leurs membres doit passer avant toute velléité de simple profit. En quoi elles restent fidèles à la volonté de leur fondateur allemand et de leurs propagandistes helvétiques de ne pas céder à la tentation de la spéculation, mais de favoriser dans la mesure du possible une meilleure rétribution des dépôts et l'octroi de prêts et crédits aux conditions les plus basses.

Pour comprendre l'impact du mouvement raiffeiseniste dans le Jura, il faut évoquer la ténacité d'un ecclésiastique, l'abbé Antoine Montavon, né en 1884 à Boncourt et mort à Delémont en 1965, après avoir exercé son ministère successivement aux Bois et à Saint-Ursanne comme vicaire, à Soubey, (...)



Carte du Jura historique. Omniprésence de la Banque Raiffeisen dans tout le tissu rural jurassien.

# LA VIE QUOTIDIENNE À OCOURT À TRAVERS L'ŒUVRE DE JULES SURDEZ (FIN DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE)

Cette évocation de la vie quotidienne des Jurassiens campagnards à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est fondée sur des informations puisées dans l'œuvre plus ou moins inédite de Jules Surdez. Elle permet non seulement d'avoir une idée des conditions de vie d'il y a un siècle, mais surtout de faire des comparaisons avec celles d'aujourd'hui, comparaisons laissées au bon vouloir du lecteur afin de ne pas allonger trop cet article. Constatons simplement combien les assurances sociales actuelles aident les personnes touchées par des maux aussi graves que la séparation conjugale, la maladie ou la crise économique, mais surtout songeons aux modifications survenues au niveau des mentalités; même si cet article n'est qu'un survol, on mesurera sans peine combien cette évolution imprègne profondément tous les aspects de la vie quotidienne.

Si ces pages pouvaient inciter les personnes âgées à confier au papier leurs souvenirs, j'en serais fort aise. Leurs souvenirs sont aussi précieux que maints documents administratifs ou autres actes conservés dans les archives : ils sont la sève de la vie.

## «La grosse bêtise»...

C'était un soir d'automne, une douzaine d'années après la guerre de Septante. Ce soir-là, une jeune femme enceinte de

trois mois, qui donnait la main à ses deux garçonnetts âgés de trois et quatre ans, s'en allait de Saint-Ursanne à Ocourt en suivant la route qui longe le Doubs. Il faisait aussi nuit que dans la panse d'une vache noire et les brouillards qui montaient de la rivière étaient si épais qu'on ne voyait pas le doigt devant l'œil. La femme et les deux enfants tremblaient de peur et de froid. Le vent soufflait dans la forêt. Les chouettes râlaient dans les trous des bancs de rochers et des canards sauvages causaient du nez dans les roseaux. Des chiens aboyaient sur les hauteurs. La femme et les petits sursautèrent quand une loutre sauta dans l'eau...

Les enfants étaient très fatigués et dormaient quasi en cheminant ; ils traînaient les pieds et demandaient à tour de rôle :

— C'est encore loin?

— Non, mes petiots, répondait la mère, nous sommes bientôt à Ocourt, voici déjà Bellefontaine.

Le hameau était comme mort. Les vieilles forges étaient vides et les roues à aubes ne tournaient plus.<sup>1</sup> Comme il avait plu durant toute une semaine, on entendait de loin le ruisseau de la Cènie dévaler les rapides de Pontoie et l'écluse des Moulins d'Ocourt gronder dans la nuit. Malgré l'heure tardive, le scieur travaillait encore dans sa scierie et le meunier dans son moulin car, à travers le brouillard, perceait un peu de leur.

— Nous arrivons, mes enfants, prenez courage, nous serons bientôt au cabaret de grand-papa.

Les vieux parents dormaient déjà depuis longtemps lorsque mère et bambins parvinrent à l'Auberge des Deux-Clefs. Comment allaient-ils recevoir leur fille, quand ils apprendraient que son mari, le père de ses enfants, les avaient abandonnés pour s'en aller en Amérique? Qu'allaient-ils lui dire lorsqu'elle leur avouerait qu'elle ne savait plus où aller et leur demanderait l'hospitalité pour elle et ses petits? (A Ocourt, la jeune femme<sup>2</sup> n'y était venue qu'une fois, avant ses noces, quand elle apprenait le métier de couturière à Saint-Ursanne.)

Maria hésitait. Pouvait-elle ainsi réveiller ses parents, elle qui s'était mariée contre leur volonté ?

— Ce n'est pas un homme pour toi, lui avait dit sa mère, et puis tu es bien trop jeune pour te marier. (Maria, en effet, n'avait alors pas encore 18 ans.<sup>3</sup>)

— Mais, maman, lui avait-elle répondu, il m'aime, je l'aime, nous nous aimons.

— Je ne te dis pas le contraire, mais ce n'est pas cela qui donne à manger...

— Maman, j'ai faim, pleurnicha le petit Jules.

— Et moi, j'ai soif, ajouta son frère.

La pauvre femme, qui avait oublié où elle se trouvait, revint à la réalité. Elle se hasarda enfin à heurter à l'un des volets. Un coup... deux coups... (...)

# LES TAUPIERS ET LEUR LUTTE CONTRE LES PETITS RONGEURS

Parmi les activités séculaires liées à la vie agraire, nombreuses sont celles qui ont disparu à partir des années 1950. C'est en effet à cette époque que la mécanisation va commencer à déferler sur le monde agricole et conduire à la mutation profonde à laquelle nous avons assisté au cours des dernières décennies.

Les ouvriers journaliers ont disparu ; les garde-champêtres n'ont pas été remplacés ; les bouchers à domicile qui pratiquaient l'abattage du bétail à la ferme n'existent plus, tout comme les charrons et tant d'autres.

Quant aux taupiers que l'on rencontrait dans chaque village, ils sont devenus de plus en plus rare quand ce ne sont pas des personnages de légendes. Légendes pimentées de révélations plus ou moins authentiques, rarement vérifiables mais presque toujours liées à des faits parfois comiques.

Il n'y a pas si longtemps pourtant, on se disputait parfois dans nos assemblées villageoises pour attribuer la fonction de taupier dont le statut était souvent bien réglementé.

A Courfavre par exemple, un « Règlement concernant la destruction des taupes et campagnols de la commune mixte » est accepté en assemblée communale le 19 novembre 1942. Il définit le périmètre du territoire sur lequel il s'applique et fixe les compétences du Conseil communal. Ce dernier doit veiller à l'exécution de tous les travaux nécessaires à la prise

et à la destruction des souris. Le Conseil communal met le ou les postes au concours, il nomme le ou les titulaires et fixe leur salaire à la pièce. Il nomme en plus un agent contrôleur et en cas d'invasion, il prend les dispositions absolument nécessaires. Les frais découlant de l'application du règlement sont supportés par les propriétaires fonciers en fonction de leur superficie. La contribution est réduite au cinquième de la taxe de base pour les pâturages communaux. Une autre disposition prévoit des pénalités pour les personnes qui enlèveraient les trappes posées par le taupier. Enfin, il est interdit d'apporter au Service de contrôle, des taupes et mulots (campagnols) ne provenant pas des zones prévues par le règlement.

A Courtételle, où la fonction de taupier représenta une occupation à temps complet durant de nombreuses années, le règlement communal accepté le 19 février 1922, prescrivait que les frais résultant de la lutte contre les taupes étaient répartis entre les propriétaires « en fonction de l'estimation cadastrale de leurs pièces de terre ». Si le Conseil était compétent pour la nomination du taupier et pour fixer son traitement, le poste devait être mis au concours dans la *Feuille officielle*.

Soixante ans plus tard, soit le 18 juin 1982, la commune des Genevez acceptait un règlement de même portée que celui de Courfavre, pour lutter contre le fléau

que représentait l'invasion des campagnols et ceci, dans l'intérêt général.

A cette époque, la plupart des communes jurassiennes durent prendre des mesures particulières dans le cadre de la lutte contre les campagnols des champs ou taupes grises (appelés à tort mulot) qui causèrent des ravages considérables. Le Parlement de notre jeune République qui faisait ses premiers pas, vit se multiplier les interventions appelant l'Etat à l'aide !

La prolifération cyclique des rongeurs (campagnols, mulots ou souris) oblige en réalité régulièrement les collectivités publiques à prendre des mesures de lutte particulières. Aujourd'hui la chimie se substitue parfois au travail du taupier ou des prédateurs naturels des petits rongeurs, avec plus ou moins de succès.

## L'invasion des campagnols des années 1980

La dernière grande invasion de campagnols remonte aux années 1980. Après des hivers relativement cléments on commence par observer un peu partout au Nord des Alpes, une prolifération extraordinaire des campagnols qui labourent les prairies et s'attaquent aux racines de la végétation. Une première évaluation estime, en 1980, que les pertes de récoltes de foin se montent à 30 % selon les régions. Mais la situation va (...)